

## Journalier-opérateur de machinerie et de véhicules lourds

POSTE RÉGULIER, TEMPS PLEIN

### FONCTION

Sous la supervision immédiate du surintendant et de la direction du service, le titulaire du poste s'assure de l'entretien, du maintien de la qualité et de la sécurité des infrastructures municipales, des terrains, des routes, pont, ponceaux, trottoirs et autres selon les normes en vigueur. Le titulaire est aussi appelé à exécuter, à l'aide de machinerie ou d'équipements lourds différents travaux ponctuels.

De façon non limitative, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

- Exécuter des travaux de déneigement, d'entretien et/ou d'excavation des fossés, des ponceaux, ponts, des chemins, bordures, des trottoirs et des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- Conduire des véhicules lourds (camion avec benne basculante, chasse-neige et/ou sableuse) et opérer la machinerie lourde (pelle, niveleuse, tracteur et chargeur sur roues) conformément aux politiques de la Ville;
- Localiser, inspecter et entretenir au besoin la signalisation routière. Agir comme signaleur routier lors des travaux sur la voie publique
- Effectuer les vérifications mécaniques préalables à l'utilisation des machines, équipements et outils de toute sorte, les nettoyer, lubrifier, graisser et remplir le réservoir et informer le surintendant de toute défectuosité observer.
- Opérer la machinerie, équipements lourds en respect avec les Lois, code.
- Être en mesure de procéder à des ajustements, réparations mineures au préalable avant l'utilisation de machinerie, équipements et outils divers.
- Exécuter toutes les fonctions manuelles requises par l'un ou l'autre des services de la ville.
- Appliquer le programme de prévention de santé et sécurité au travail en conformité avec les règles et normes en vigueur;
- Exécuter diverses tâches manuelles relatives aux travaux de l'équipe, selon les besoins du service.

### EXIGENCES

- DEP en conduite d'engins de chantier OU un minimum de 2 ans d'expérience pertinente;
- Permis de conduire classe 3 valide; classe 1 serait un atout
- Demeurer dans un rayon de trente (30) kilomètres de l'hôtel de ville de Macamic, n'excédant pas vingt (20) minutes de déplacement.
- Attestation du cours en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP)
- Connaissance en mécanique d'entretien

### COMPÉTENCES

- Être habile à conduire la machinerie tel que décrit plus haut;
- Être autonome et apte à prendre des initiatives afin d'intervenir rapidement lors de situations d'urgence pour résoudre des problèmes;
- Avoir comme priorité l'utilisation sécuritaire des équipements, machineries et outils requis pour le travail;
- Être en bonne condition physique et avoir la capacité de soulever des charges exigeant de la force physique (ex : 25 kg);
- Être en mesure de travailler dans des conditions climatiques parfois difficiles;
- Posséder des aptitudes (entraide et respect) pour le travail d'équipe et collaborer avec les gens du milieu;
- Adopter des comportements exemplaires et sécuritaires dans l'exécution de son travail (voir les dangers, poser les bons gestes) et suivre les directives en lien avec la sécurité.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'horaire de travail est de 40 heures par semaine;
- Salaire selon l'échelle salariale en vigueur, incluant des avantages sociaux, un régime de retraite et d'assurances collectives concurrentiels;
- Date d'entrée en fonction : dès que possible.

### POSTULER À CE POSTE

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, **au plus tard le 30 septembre à 16h00** à :

**Concours :** Journalier-opérateur de machinerie et de véhicules lourds  
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0  
[dg@villemacamic.qc.ca](mailto:dg@villemacamic.qc.ca)

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

La Ville de Macamic respecte le principe d'équité en matière d'emploi, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.